

# Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée

## Déclaration du groupe de la CGT-FO

Pour le groupe FO, l'avis part, à juste titre, du constat que six millions de personnes en France sont en situation d'insécurité alimentaire. Ce chiffre est à rapprocher de celui de 8,7 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Ceci justifie plus que jamais une relance de l'activité et de la consommation par des augmentations significatives des salaires et des prestations sociales. Il n'est pas acceptable que le niveau de revenus crée des inégalités dans l'accès à une alimentation de qualité.

Le groupe FO rappelle que les pouvoirs publics ont la responsabilité de garantir la sécurité alimentaire de tous. Ils doivent, pour cela, se doter des effectifs suffisants pour assurer les contrôles publics que cette responsabilité implique et donc inverser la diminution des moyens consacrés à ces contrôles que la RGPP a encore accéléré. Les procédures existantes d'autocontrôle, si elles peuvent contribuer à la démarche qualité des entreprises, ne peuvent, en aucun cas, être substituées à ces contrôles publics.

Par ailleurs, le groupe FO déplore que trop de pays de l'Union européenne se contentent de réglementations et de procédures de contrôle moins contraignants et créent des distorsions de concurrence qui peuvent aussi être génératrices de dangers pour la santé des consommateurs.

Le groupe FO partage les préconisations de l'avis sur l'interdiction à terme des produits non conformes aux recommandations nutritionnelles, sur l'amélioration de l'étiquetage des produits alimentaires, de sa lisibilité et de son intelligibilité ou sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à toutes les étapes de la chaîne alimentaire.

Considérant que la TVA est un impôt par nature injuste, le groupe FO est favorable à une baisse de la TVA sur les produits alimentaires de première nécessité, voire à une suppression complète pour les fruits et les légumes. De façon générale, le groupe FO est contre toute taxe comportementale qui consisterait à s'immiscer dans l'assiette du consommateur et qui touche prioritairement ceux dont le pouvoir d'achat est déjà restreint.

En ce qui concerne la restauration scolaire, le groupe FO considère indispensable la garantie de l'accès de tous les enfants aux cantines scolaires. Le prix ou le revenu insuffisant de leur famille ne peuvent en aucun cas être un critère d'exclusion.

Enfin, dans les appels d'offre, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, c'est-à-dire du mieux disant, doit devenir la règle, celle du prix le plus bas, c'est-à-dire du moins disant, conduisant inéluctablement à une baisse de la qualité des repas servis.

Le groupe FO tient à remercier le rapporteur pour son écoute et considère que l'avis est équilibré tant sur les constats que sur les préconisations. Il a donc voté l'avis.